



SPPMM
SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES
ET PROFESSIONNELS
MUNICIPAUX DE MONTRÉAL

PROFIL EXPRESS

Le 27 mars 2017

DÉPÔT PATRONAL DU 21 MARS 2017

DES DEMANDES ADDITIONNELLES INACCEPTABLES

Nous présentons, ci-dessous, un sommaire du nouveau dépôt patronal transmis lors de la séance de médiation tenue le 21 mars dernier. Le Comité de négociations affirme que l'Administration municipale redouble d'insultes en demandant à ses professionnels des concessions additionnelles à leurs conditions de travail.

Effectivement, comme présentées succinctement lors de l'assemblée générale du 11 décembre dernier, les demandes antérieures de l'employeur, découlant de son précédent dépôt patronal du 3 mars 2015 résultaient en une réduction de la rémunération globale des professionnels de l'ordre de quelque 9% sur trois ans, de 2014 à 2017.

Dans son nouveau dépôt, l'employeur ajoute près de 40 nouvelles demandes, notamment :

- Le passage de la semaine de travail de 35 à 37,5 heures ;
- Une nouvelle formule de compensation des heures supplémentaires accumulées ;
- La modification du traitement du solde de crédit de maladie;
- La réduction de la période de vacances pour les professionnels ayant plus de 20 ans d'ancienneté ;
- La modification des conditions du régime d'assurance;
- Une contribution à la caisse de retraite au-delà de la décision de l'arbitre René Beaupré;
- La réduction de 4.5% à 3% de l'augmentation statutaire annuelle;
- Des restrictions additionnelles à l'horaire annuel et l'ajout de jours de travail ;
- Des modifications aux règles et procédures de dotation;
- La diminution du nombre de congés mobiles.

Le SPPMM a commandé une nouvelle évaluation actuarielle de la perte de rémunération globale qui résulterait de l'ensemble de ces demandes, incluant les plus récentes, et vous en fera part dans les plus brefs délais.

Ce dépôt va à l'encontre de toutes les avancées qui contribuaient à faire de la Ville de Montréal un milieu de travail sain, respectueux, accueillant et productif, susceptible d'attirer et de retenir des professionnels dynamiques, compétents, dédiés et motivés.

Le dépôt patronal, les récentes envolées du DG sur le « vol de temps », les appels non voilés à la « dénonciation », les sanctions inéquitables et abusives résultant de l'application arbitraire et subjective des dispositions du *Code de conduite des employés*, les directives administratives abusives quant aux horaires de travail et à l'utilisation des banques de congés, contraires aux dispositions de notre contrat de travail et à la conciliation famille-travail, l'absence de reconnaissance du dévouement et du professionnalisme des professionnels municipaux en dépit des conditions difficiles, voire un manque de considération flagrant de l'Administration pour ses professionnels constituent un dénigrement systématique de la latitude et de l'imputabilité des professionnels ainsi que de la valeur de leur engagement. Les nouvelles demandes de l'employeur vont dans le sens de toutes ses initiatives des dernières années, en particulier depuis l'arrivée de l'équipe Coderre, du directeur général Marcoux et du contrôleur général.

Une administration municipale saine, productive et loyale a une valeur et un prix; on ne peut la comparer au secteur privé qui œuvre d'abord dans son intérêt et non dans celui des citoyens. On observe un recours très nettement accru à des consultants externes, qui s'accompagne d'une énorme croissance des budgets alloués aux services professionnels externes. Ce coûteux et obscur recours au privé est un stratagème trompeur qui conduit à un mauvais usage des fonds publics.

Dilapider son capital professionnel et instaurer un climat de travail basé sur une gestion répressive n'est bénéfique ni à la gouvernance municipale ni aux services aux citoyens. Rappelons que c'est la nécessité d'une administration forte et indépendante qui a été à l'origine de la création de la fonction publique. Tant le Rapport Léonard que la Commission Charbonneau nous ont rappelé ces principes, notamment en matière de lutte à la corruption.

Le SPPMM va continuer à lutter énergiquement, avec l'appui de chacune et chacun d'entre nous, contre ces offensives répétées de l'employeur et pour négocier un contrat de travail conforme à nos attentes collectives. L'objectif principal étant de maintenir un milieu de travail stimulant et dynamique permettant l'épanouissement professionnel et personnel ainsi que, corollairement, la meilleure prestation de services à laquelle la population montréalaise est en droit de s'attendre.

En terminant, rappelons l'importance de prendre part aux réunions des instances syndicales du SPPMM afin de démontrer à l'employeur la détermination des professionnelles et professionnels à faire respecter leur droit à des conditions de travail adéquates.

Présentons-nous donc en grand nombre à l'assemblée générale statutaire ce mercredi 29 mars.

Votre exécutif syndical,